



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté

Égalité

Fraternité

Incendie du site STI France



Origine : Lubrizon Rouen

Le manque d'un bureau d'enquête accident spécialisé, indépendant des exploitants industriels et des services de contrôle a ainsi été mis en évidence par les différents rapports élaborés à la suite de l'accident de Lubrizol.

La création d'un bureau d'enquêtes sur les accidents industriels est proposée notamment par le rapport [CGEDD/CGE de février 2020](#) ainsi que par la [mission mise en place par l'Assemblée nationale](#) et la [commission d'enquête du Sénat](#)



La motivation de la création d'un BEA-RI est donc de constituer une équipe nationale spécialisée dans les enquêtes techniques accidents et indépendante des services chargés de la réglementation et du contrôle afin :

- de professionnaliser cette fonction d'enquêteur technique pour la rendre plus efficace,
- de pouvoir consacrer suffisamment de temps et d'énergie à l'enquête technique en étant détaché de la gestion de crise et des conditions de redémarrage,
- garantir l'indépendance de l'enquête.

Enquêtes techniques et domaines d'activité

Les accident qui impliquent :

- Les installations classées pour la protection de l'environnement
- Les canalisations de transport de matières dangereuses
- Les mines
- Les équipements sous pression (régis par le code de l'environnement)
- Les canalisations de distributions du gaz
- Les produits explosifs et pyrotechniques, les matériel ATEX



Organisation & mission

Les critères qui déclenchent l'ouverture d'une enquête sont:

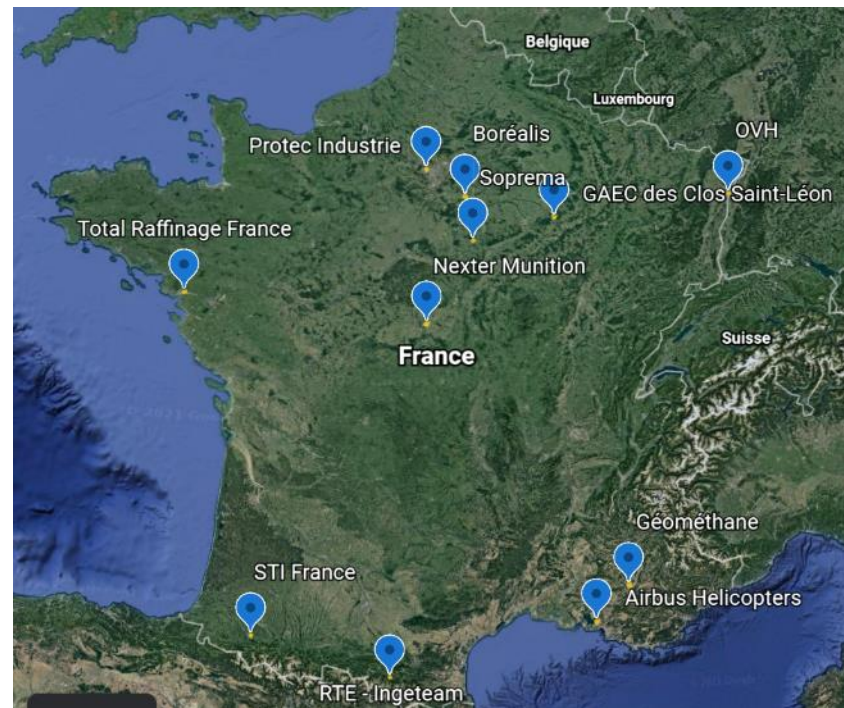
- La gravité de l'accident ou de l'incident,
- Son inscription éventuelle dans une série d'accidents ou d'incidents susceptibles d'affecter la sécurité dans son ensemble,
- La nature et la richesse du retour d'expérience potentiel.

Une enquête technique est systématiquement réalisée en cas d'accident majeur devant faire l'objet d'une notification à la commission européenne, survenu sur une installation mentionnée à l'article L. 515-32.

Notre mission : Quand c'est possible établir les causes, comprendre l'événement, tirer des enseignements de sécurité et formuler des recommandations. L'enquête technique a pour seul objet l'amélioration de la sécurité et la prévention de futurs accidents sans détermination des fautes et des responsabilités.

Enquêtes en cours

- Depuis le 1^{er} décembre, 13 enquêtes ouvertes, 11 en cours, 2 clôturées.
- Les rapports sont publiés sur le site Internet du BEA-RI (<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-enquetes-techniques-a3022.html>).
- Champ diversifié (exploitation agricole, datacenter, pipeline, industrie chimique, stockage d'énergie, dépôt de gaz).
- Intervention principale : les incendies d'ateliers de traitement de surface



Les incendies des activités de traitement de surface

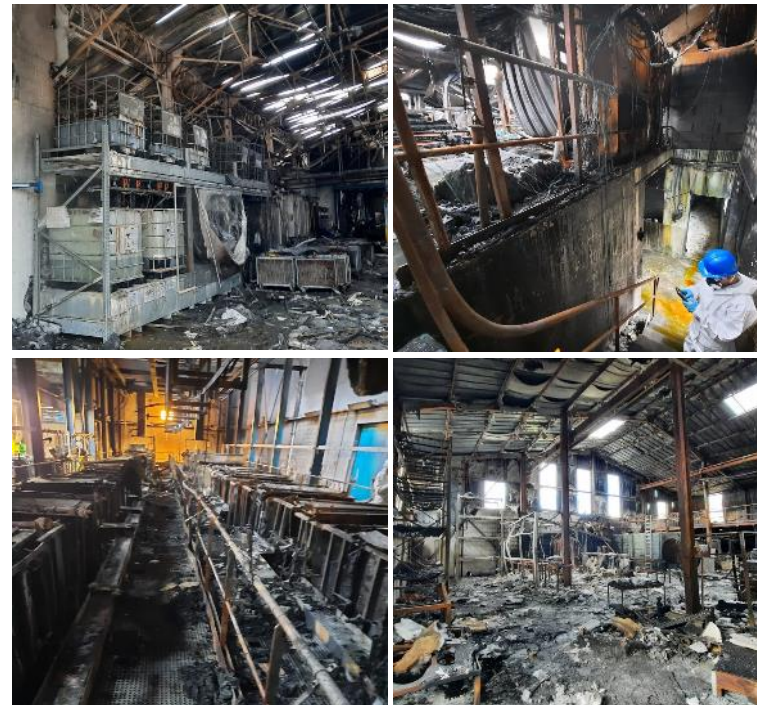
4 enquêtes ouvertes sur cette seule thématique :

- 3 au sein d'établissements classés à haut risque (Seveso)
- 1 entreprise non Seveso STI France

(statistique établie sur les 20 dernières années, en moyenne, un incendie d'activité de traitement de surface par mois).

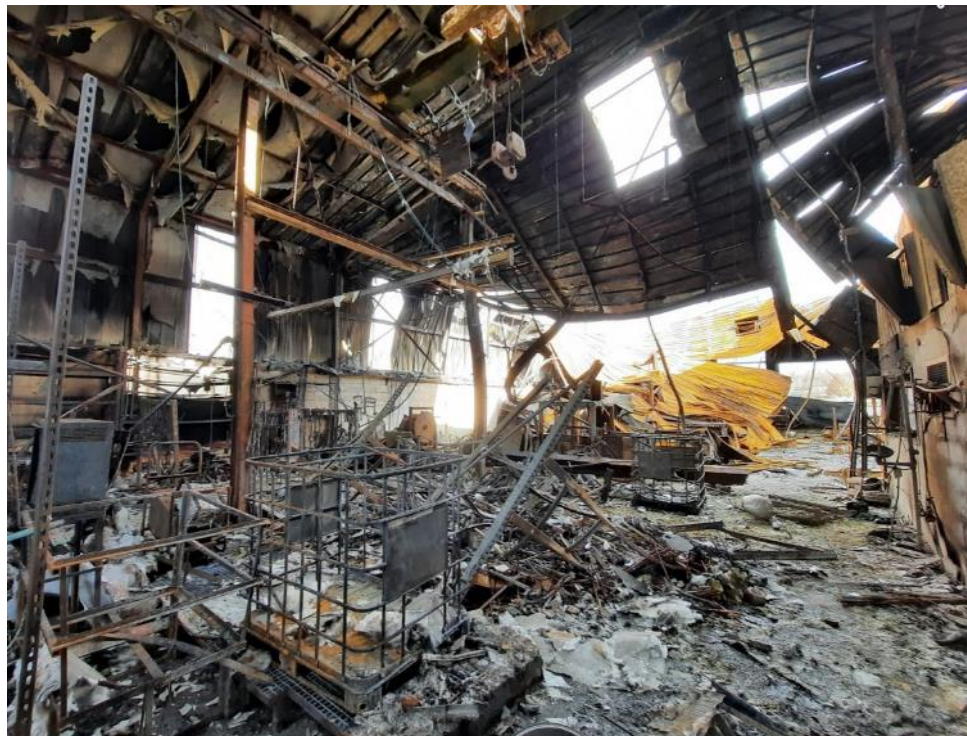
Retour d'expérience général :

- Incendie particulièrement impressionnant en raison des fumées produites
- Intervention généralement complexe en raison des produits présents
- Pas de victime et impact très limité sur l'environnement
- Destruction de l'outil industriel et fort impact économique



Sur l'incendie d'Escout

- Déplacement le 3 février
- Entretiens avec l'exploitant, le SDIS, l'inspection des installations classées
- Reconnaissance de terrain complexe en raison du niveau de destruction du bâtiment
- Interrogation sur la causes et les facteurs contributifs pour expliquer la propagation et l'ampleur de l'incendie



Sur l'incendie d'Escout

Sur la cause : difficile à établir, en théorie, plusieurs possibles (technique ou humaine, volontaire ou accidentelle).

le **BEA RI** retient l'hypothèse d'une cause technique : défaillance électrique en lien avec les défauts constatés lors du contrôle électrique réalisé par l'industriel quelques semaines avant. (cas fréquemment constatées sur d'autres sites).

Sur la propagation et l'ampleur de l'incendie :

- Forte densité d'équipements et de matières plastiques combustibles (système d'aspiration et de traitement des vapeurs des bains en PEHD).
- Système de détection non relayé à de la téléalarme
- Pas de système d'extinction automatique



Les recommandations

Retour d'expérience intéressant que la société STI France doit exploiter pour améliorer la sécurité sur ses autres sites.

À l'exploitant, en cas de reconstruction

- Renforcer le dispositif de détection et de transmission de l'alerte
- Etudier la faisabilité technico-économique de réduire le potentiel calorifique, étudier la possibilité de doter le site de moyens d'extinction automatique,
- Renforcer les moyens de désenfumage.

Au pouvoir réglementaire :

- Préciser et renforcer les exigences réglementaires en matière de protection contre l'incendie (la détection, le désenfumage, la nature des contrôles des installations électriques)

